



Pau, le 9 Mai 2023

## Retraites : la lutte continue !

**Mardi 6 juin : pour l'abrogation de la réforme ,  
toutes et tous mobilisé.e.s et uni-e-s  
par la grève et la manifestation**

La proposition de RIP a été rejetée le 3 mai par le Conseil Constitutionnel. Une proposition de loi d'abrogation de la réforme des retraites sera étudiée par les député.e.s le 8 juin prochain, ce qui sera l'occasion d'un vote des parlementaires, jusqu'ici toujours esquivé par les manœuvres du gouvernement.

L'intersyndicale nationale unie appelle donc à une quatorzième journée nationale de grève et de manifestations **mardi 6 juin** : pour le retrait de la loi, pour le progrès social !

Dans l'intervalle, une manifestation est organisée à Pau le 13 mai à 10h00 place Verdun. (Communiqué en PJ)

## AESH : le grand bond en arrière (communiqué FSU du 4 mai 2023)

« Le président de la République a annoncé mercredi 26 avril, lors de la Conférence Nationale du Handicap, un retour en arrière dramatique concernant le métier d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap. Il est en effet question de "regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE)".

Cette proposition n'a jamais été discutée avec les organisations syndicales représentatives, preuve du mépris constant d'Emmanuel Macron pour le dialogue social. Elle tourne sciemment le dos aux attentes exprimées par les AESH à de nombreuses reprises ces derniers mois.

Ce nouveau concept d'ARE traduit clairement la volonté de nier la spécificité du métier d'AESH au détriment de l'inclusion des élèves en situation de handicap. Il conduirait à une re-dilution des missions des AESH, fragiliserait leur situation et irait à l'encontre de leur nécessaire professionnalisation. Au final, il ne résoudrait en rien les manques majeurs de l'école inclusive. C'est un leurre et une tromperie, pour les élèves, leurs parents et les personnels.

Les AESH sont le maillon fondamental de l'école inclusive. Aujourd'hui, ils et elles sont victimes d'un système qui manque de moyens humains à la hauteur des besoins et qui ne permet pas d'assurer un service public de qualité. Un système qui les empêche de mener à bien leur mission d'une très grande utilité sociale, malgré leur engagement sans faille. Ce métier est quasi exclusivement assuré par des femmes, ce qui aggrave son déclassement salarial et freine sa reconnaissance. La FSU exige que le métier et la professionnalité des AESH soient mieux reconnus. Il y a urgence ! La FSU rappelle ses revendications de création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B intégrant et reclassant les AESH déjà recruté.es et la suppression des PIAL. La FSU porte une redéfinition du temps de travail des AESH, permettant l'accès à des emplois à temps complet, pour toutes et tous les AESH actuellement sous contrat, en restant sur les missions d'accompagnement et en intégrant des temps de concertation, de formation et de préparation.

Pour ces raisons, la FSU appellera les AESH à se mobiliser pour contrer ce recul inacceptable et gagner la reconnaissance de leur métier et l'amélioration de leurs conditions d'emploi. »

Nous appelons les plus de 1100 AESH des Pyrénées-Atlantiques à se rapprocher de la FSU, du SNES dans les collèges et les lycées, pour préparer, en solidarité, la riposte à cette nouvelle inadmissible régression à leur encontre, coup également porté aux élèves et de leurs familles.

## Lycée professionnel : exiger l'abandon du projet !

Le gouvernement d'E. Macron a officiellement engagé la réforme de la voie professionnelle jeudi 4 mai. Les syndicats de la FSU (cf. p .j.) appellent à se mobiliser contre la destruction des LP et dénoncent :

- au détriment des enseignements généraux, l'augmentation des périodes de stages revient à l'avant du projet, alors que depuis des mois les acteurs rejettent cette mesure et que la ministre Carole Grandjean l'avait retirée en octobre dernier, face à nos actions de contestation : mépris, déni du dialogue social !

- l'obsession de la mise en adéquation entre la carte des formations et les besoins à court terme des entreprises locales et dans des secteurs géographiques restreints, condamnant les lycéen-ne-s, souvent les plus fragiles scolairement du fait des inégalités sociales, à ne pas choisir leur métier, et à la précarité future de leur vie active: danger pour les élèves et leurs familles !

- disparition programmée de filières et reconversions forcées, « travailler plus pour gagner... un peu plus... »: danger pour les personnels !

« Le SNUEP-FSU, le SNEP-FSU, le SNETAP-FSU, le SNES-FSU et le SUI-FSU dénoncent la forme et le fond de cette réforme contestée depuis l'automne par les personnels, et qui n'a bénéficié d'aucune concertation avec l'ensemble des organisations syndicales. Ce projet signe un transfert progressif mais avancé de la voie professionnelle scolaire vers le ministère du travail et à la solde des branches professionnelles. C'est un coup porté au service public d'Éducation. » (communiqué en PJ)

## ISOE des professeur.e.s-documentalistes : le SNES-FSU obtient enfin son alignement !

C'est une victoire ! La revendication de l'alignement du montant de l'ISOE des profs-docs sur celui perçu par les collègues des autres disciplines était un mandat très ancien du SNES-FSU. Grâce à la pugnacité et à la ténacité des militant.e.s, la lutte a enfin porté ses fruits !

« Pour reconnaître leur engagement et leur place dans la communauté éducative, les professeurs documentalistes verront leur indemnité de sujétions particulières également relevée à 2 550 € bruts par an, comme les autres enseignants du 2d degré. »

<https://www.education.gouv.fr/revalorisation-des-remunerations-des-carrieres-et-des-missions-des-professeurs-ce-qui-change-la-377936>

**Le combat pour la revalorisation salariale doit se poursuivre plus que jamais, par la revendication, non de primes, mais d'une augmentation du point d'indice, pour le rattrapage et une réelle revalorisation, pour toutes les catégories de personnels de l'Éducation Nationale (Nb : rien à ce jour pour les AED, les AESH, les personnels administratifs...)**

## Rappel : mouvement intra-académique, affichage des barèmes

Le vendredi 5 mai, le Rectorat a affiché sur SIAM les barèmes de chaque participant-e au mouvement pour chacun de leurs vœux y compris les éventuelles bonifications médicales. Ce sont les barèmes calculés par l'administration à partir des pièces justificatives. Nous vous demandons d'aller voir ces barèmes, de vérifier vous-même leur exactitude et de nous les envoyer en copie ([s3bor@snes.edu](mailto:s3bor@snes.edu)) pour que nous puissions faire les vérifications en fonction de vos dossiers. S'il y a un problème, il faut contester par mail entre le 5 et le 18 mai auprès du Rectorat et nous envoyer la copie de cette contestation pour intervention. Pendant cette période vous pouvez également encore modifier vos vœux.

Nous sommes dans l'attente de votre retour car nous allons travailler cette semaine sur vos dossiers avec possibilité d'intervention auprès des services rectoraux.

Permanence du SNES-FSU Bordeaux - 05.57.81.62.40 - du lundi au jeudi de 14h à 17h30 et le vendredi de 14h à 17h.